

Délibération n° 2023/CAIEC/021

Comité du 12/10/2023

**FICHER DES IMMOBILISATIONS - SORTIES ACTIF BUDGET
CAISSE DES ECOLES - BIENS DE FAIBLE VALEUR ACQUIS EN
2021**

Chers Collègues,

En application des dispositions réglementaires, la Collectivité peut procéder à la sortie de l'actif des biens amortis en 1 an et de faible valeur.

Aussi, il vous est proposé de sortir de l'actif les biens amortis présentés dans le tableau suivant :

N° INVENTAIRE	Désignation	Montant en €
2104-205-00017		
2104-205-00038		
2104-205-00039		
2104-205-00040		
2104-205-00041		
2104-205-00042		
2104-205-00043		
2104-205-00044		
2104-205-00045	TOTAL COMPTE 2051 - CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	2 383,20
2104-205-00046		
2104-205-00047		
2104-205-00048		
2104-205-00049		
2104-205-00050		
2104-205-00051		
2104-205-00052		
2104-205-00061		
2104-2183-00004		
2104-2183-00005		
2104-2183-00006		
2104-2183-00018	TOTAL COMPTE 2183 - MATERIEL DE BUREAU & MATERIEL INFORMATIQUE	5 108,78
2104-2183-00035		
2104-2183-00036		
2104-2183-00037		
2104-2184-00002		
2104-2184-00003		
2104-2184-00007		
2104-2184-00008	TOTAL COMPTE 2184 - MOBILIER	13 311,76
2104-2184-00009		
2104-2184-00011		
2104-2184-00019		
2104-2188-00001		
2104-2188-00012	TOTAL COMPTE 2188 - AUTRES IMMOLISATIONS CORPORELLES	4 514,91
2104-2188-00013		
TOTAL		25 318,65

Le Comité, après en avoir délibéré,

Vu l'instruction comptable M14 en vigueur donnant la possibilité à l'assemblée délibérante de procéder à la sortie de l'actif des biens de faible valeur de même nature acquis au cours d'un même exercice,

Considérant la nécessité de sortir de l'actif les biens amortis en 1 an et de faible valeur,

DECIDE de sortir de l'actif les biens amortis présentés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois précités et ont signé au registre les membres présents.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

La Maire-Présidente certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article 2 modifié de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 et qu'elle a été régulièrement notifiée, affichée ou publiée le 16 octobre 2023.

Pour expédition certifiée conforme
La Maire-Présidente,

Pour la Maire
l'adjointe déléguée



Muriel TOSCANI